

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 16

Artikel: La conciliation à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

La conciliation à Lausanne.

Jamais notre vieille cité ne fut si fiévreuse, si agitée que dans la période électorale que nous venons de traverser ; jamais ses deux partis politiques n'ont été aussi nettement tranchés ; jamais lesverts et les blancs ne se sont regardés avec autant de suspicion ; jamais, enfin, nos couleurs cantonales, si étroitement unies sur notre écusson, n'ont servi l'une et l'autre de drapeau à des opinions si opposées.

Blancs etverts, chèvre et chou, c'était tout un.

Il était vraiment curieux de voir ces bons et paisibles Lausannois, qui, en temps ordinaires, vivent dans les meilleurs termes, se regarder de travers, chacun disant à part lui : celui-là n'est pas des nôtres. Et si toutes les réflexions intimes s'étaient traduites par des paroles, on aurait entendu :

— C'est un blanc... ouf !

Ou bien :

— C'est un vert... horreur !

Mis en musique, ce petit dialogue aurait été d'un effet assez harmonieux.

Le moyen de s'arranger dans de pareilles conditions ?... On ne reviendra guère à cet heureux temps où les bergers d'Abram et ceux de Loth arrivant dans le pays de Canaan, un instant divisés au sujet de leur établissement, ne tardèrent pas à s'arranger au mieux :

« Qu'il n'y ait point de disputes entre nous, dit Abram à Loth, si tu choisis la gauche, je prendrai la droite. »

A Lausanne, chacun dit : Je prends la droite et la gauche.

Puis, ces bases bien posées, on tente la conciliation !

Telles sont les conditions dans lesquelles on a procédé dernièrement à l'élection du Conseil communal de Lausanne.

Loth a dit : Je prendrai d'abord 74 conseillers sur 100, et si, après cela, il reste une place pour ceux d'Abram, je la leur donnerai.

Et Abram répondit : Tes paroles ne me tranquillisent point ; je prendrai tout ce que je pourrai.

Ainsi fut la conciliation !

Les mendians à quatre pattes.

On sait qu'au treizième siècle, Villeneuve, située sur la route d'Italie par St-Maurice, Marti-

gny et le Saint-Bernard, possédait un hôpital important, fondé par Aymon, seigneur du Chablais, en vue de la foule d'étrangers qui s'arrêtaient en cet endroit, et parmi lesquels il y avait beaucoup de pauvres, et souvent des malades. Cette route était non seulement fréquentée par les marchands, mais par les pèlerins à destination de Rome. Des gens de tout sexe et de toute condition la prenaient pour passer les monts. Chaque semaine, des caravanes nombreuses de Bourguignons, de Lorrains, de Flamands, d'Allemands des bords du Rhin, d'Anglais même, arrivaient à Villeneuve, beaucoup plus grande et plus peuplée alors, comme on peut en juger par l'enceinte de ses anciens murs.

La circulation était si grande, qu'à certains jours, il se distribuait à l'hospice plus de 600 livres de pain, et qu'on y voyait parfois plus de 100 malades réunis. Le prêtre, recteur de cet établissement, avait sous ses ordres une dizaine de frères, dont quelques-uns étaient médecins, uniquement occupés du soin des voyageurs. On peut se figurer dès lors la besogne que devait exiger la répartition des secours aux passants, à chaque instant de la journée ; aussi fallut-il y pourvoir par un moyen mécanique consistant dans une espèce de tourniquet chargé d'un grand nombre de rations amenées successivement au guichet, chaque fois que de pauvres diables venaient tirer le cordon de la sonnette.

Mais ce moyen expéditif, il est vrai, ne resta pas longtemps sans être attentivement remarqué par les chiens de la localité, en quête d'une bonne aubaine. La chronique, qui s'est transmise de génération en génération dès ces temps reculés, rapporte que le chien d'un voisin, voyant continuellement tirer le cordon par des voyageurs, dont quelques-uns lui jetaient parfois un petit morceau au passage, se dressa un beau jour sur ses pattes de derrière et tira le cordon. La ration lui fut servie comme au plus fervent des pèlerins. Bien-tôt plusieurs de ses congénères imitèrent si bien son exemple, que le portier fut chargé de surveiller les méfaits de ces animaux. Cette surveillance se fit au moyen d'un judas par lequel il jetait un rapide coup-d'œil chaque fois qu'on tirait le cordon.

Au bout de quelques semaines, cette besogne, très fatigante pour celui qui en était chargé,